

SESSION RÉGULIÈRE
5 JUIN 2006 À 20H00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, le lundi 5 juin 2006 À 20H00.

La session est présidée par Monsieur Marc Bélanger, Maire. Sont aussi présents les Conseillers(ères) suivants : Monsieur Steven Turgeon, Madame Jocelyne Ouellet, Monsieur Mario Beaulieu, Monsieur Yves Bilodeau, Monsieur Désiré Lizotte, Madame Geneviève Leblanc ainsi que Madame Lise Tremblay, secrétaire-trésorière.

134-06-2006 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le Maire en gardant le point « Divers » ouvert.

135-06-2006 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 MAI 2006

Il est proposé par le Conseiller Lizotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session du 1 mai 2006, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière, Madame Lise Tremblay.

136-06-2006 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le Conseiller Beaulieu et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes fournisseurs pour la période se terminant le 31-05-2006 et d'autoriser le paiement, à même les fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 6 238.69 \$.

CORRESPONDANCE

Le Maire et la secrétaire font un résumé de la correspondance qu'ils ont reçue.

DIVERS COMPTES RENDUS

Hygiène du milieu : Le Conseiller Bilodeau informe le conseil que la partie de la collecte des données pour le plan d'intervention étant terminée, il faudrait chercher des moyens de réduire la consommation en eau.

Loisirs et tourisme : La Conseillère Leblanc invite l'assemblée au symposium de peinture qui se déroulera en fin de semaine à la Cédrière. Les personnes intéressées peuvent réserver leur place pour le souper avec les artistes qui aura lieu le dimanche soir à compter de 17h30. Les réservations sont prises à la municipalité au coût de 15.00\$ par personne.

Le Conseiller Beaulieu informe l'assemblée que la WISSA (compétition mondiale de ski à voile) aura lieu à Val-Brillant en 2008.

Urbanisme : Il y a eu une rencontre du comité du CCU, on en reparle au point 24.

Dossier éolien : Le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu la parution d'un bulletin spécial d'informations sur le sujet dans l'Avant-Poste de la semaine dernière.

Travaux publics / Marina : Il y aura des travaux de rechargement sur un tronçon de la route Lauzier, dans le rang 2 Est près de chez Yvon Lévesque et dans le rang 3 Est à proximité de chez Alain Thibeault. Pour le reste on interviendra uniquement dans les endroits stratégiques (travaux de rapiéçage).

Marien informe également l'assemblée des travaux qui ont été effectués au mois de mai. Il s'agit principalement du nettoyage et du balayage des rues, de la pose d'asphalte froide dans les trous et de la réparation de fuites d'eau près de chez Jean-Yves Lavoie et de la capitainerie.

Il y a eu la formation des pompiers en fin de semaine pour le sauvetage nautique. Marien explique que c'était une excellente formation. Également il faudra que la

municipalité se dote d'un règlement sur le sauvetage nautique tant que le service sera assumé exclusivement par la municipalité de Val-Brillant.

Pensée et agir famille : La Conseillère Leblanc informe l'assemblée qu'elle a reçu la liste des organismes et services de la Vallée dont le but est d'aider les gens. Également elle travaille actuellement à l'organisation d'une activité trigénération pour le Festi-V'Allez.

137-06-2006 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES

Il est proposé par la Conseillère Ouellet et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures diverses.

MRC de la Matapédia : mise à jour des évaluations	1 419.21\$
MRC de la Matapédia : inspection municipal	2 393.11\$
MRC de la Matapédia : répart. écocentre, récup., gest. déchets	5 814.96\$
MRC de la Matapédia : quote-part incendie	7 495.61\$
Ministère de la sécurité publique : Police (vers. Juin 2006)	25 952.00\$
Ministère de la sécurité publique : Police (vers. Octobre 2006)	25 952.00\$
Ville d'Amqui : quote-part piscine	2 483.00\$
MRC de la Mitis : quote-part site d'enfouissement	2 268.69\$
MRC de la Mitis : crédit pour le compacteur site	-103.61\$

Total : 73 674.97\$

138-06-2006 CAMPING / IMPRESSION DE FICHES D'ENREGISTREMENT ET ACHAT D'UN SYSTÈME D'ALARME

Considérant que la marina a subit dernièrement des actes de vandalisme;

Considérant qu'il est permis de croire que cela pourrait se reproduire;

Considérant que parmi les soumissions reçues, la plus basse est « Alarme BSL inc. » au coût de 672.66\$ avant taxes plus 150.00\$ pour un détecteur de mouvement sans fil à installer dans le bâtiment de l'OTJ;

Considérant également que Lynda a mentionné qu'elle aurait besoin de fiches d'enregistrement avec copie carbone;

Considérant que la soumission la plus basse provient de chez alliance 9000 au coût de 248.00\$ pour 2 000 copies ;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Turgeon et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- d'autoriser l'installation d'un système d'alarme à la marina et d'un détecteur sans fil à l'OTJ en acceptant la soumission d'Alarme BSL inc. au montant de 822.66\$ plus les taxes;
- d'accepter la soumission de Alliance 9000 pour l'impression de 2 000 fiches d'enregistrement au coût de 248.00\$ plus les taxes;
- de prendre les fonds pour payer ces dépenses à même les budgets d'entretien de l'OTJ, de formation des employés du camping et la balance dans les budgets de salaire du camping étant donné que le projet accepté par Emploi Québec libère une partie du budget prévu dans les salaires.

139-06-2006 EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

Considérant que le conseil municipal a accepté dans sa résolution numéro 68-03-2006 de faire la demande d'une subvention salariale au centre local d'emploi pour un poste de préposé à l'accueil pour le camping;

Considérant que cette subvention a été acceptée et que l'employée retenue pour le poste est Mme Suzie Lebel;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Leblanc et unanimement résolu d'entériner l'embauche de Madame Suzie Lebel au poste de préposé à l'accueil pour une durée de 15 semaines au salaire horaire de 7.75\$. Vers la fin des 15 semaines, le conseil décidera s'il veut ou non prolonger le contrat de Madame Lebel selon les possibilités de travail qu'il y aura à faire dans la municipalité et selon les budgets disponibles.

140-06-2006 SITE INTERNET / ACHAT DE MÉMOIRE POUR L'ORDINATEUR ET HÉBERGEUR

Considérant que l'ordinateur utilisé pour effectuer le montage du site internet de la municipalité ne contient que 368 Mo de mémoire vive;

Considérant que le disque rigide est fortement sollicité en raison de cette faible capacité;

Considérant également que la municipalité aura besoin d'un hébergeur pour son site internet;

Considérant que l'hébergeur le moins dispendieux disponible est NetFirms.ca au coût annuel de 155.40\$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 512 Mo de mémoire au coût de 116.00\$ plus les taxes et de réserver un espace sur NetFirms.ca au 155.40\$ plus taxes. Les coûts de la mémoire seront pris à même le budget de mise à jour des équipements et ceux de l'hébergeur seront pris dans le budget de développement économique.

141-06-2006 APPUI DEMANDE CPTAQ MONSIEUR YVON LÉVESQUE ET MADAME JOCELYNE SAINT-ONGE

Considérant que Monsieur Yvon Lévesque et Madame Jocelyne Saint-Onge déposent à la Municipalité de Val-Brillant une demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole dans le but d'acquérir et d'utiliser à des fins agricoles une superficie de terrain inclus à l'intérieur de la zone agricole de la Municipalité, soit une partie des lots 301 et 302 du Rang 2 du cadastre Paroisse Saint-Pierre-du-Lac;

Considérant que Monsieur Yvon Lévesque et Madame Jocelyne Saint-Onge ne contreviennent pas aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que Monsieur Yvon Lévesque et Madame Jocelyne Saint-Onge ne contreviennent pas à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, compte tenu que l'emplacement visé par les demandeurs est déjà utilisé par les demandeurs à des fins agricoles en location;

Considérant qu'il s'agit d'un usage agricole situé à l'intérieur de la zone agricole de la Municipalité. Les demandeurs désirent acquérir lesdites parties dans le but de d'améliorer leur entreprise agricole qui se voit à l'heure actuelle dans l'obligation de louer des terres;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Turgeon et unanimement résolu d'appuyer la demande de Monsieur Yvon Lévesque et Madame Jocelyne Saint-Onge et d'autoriser la secrétaire-trésorière, Madame Lise Tremblay, à signer tous les documents nécessaires à la demande.

142-06-2006 DEMANDE DE DON DES AMIRAMS

Considérant que Les Amirams de la Vallée adresse un demande de don à la municipalité de Val-Brillant dans le cadre de leur campagne de financement 2006;

Considérant le grand nombre de demandes de dons reçues à la municipalité et les faibles budgets disponibles pour y répondre;

Considérant que Les Amirams font déjà une levée de fonds porte-à-porte et donc sollicitent directement les citoyens de Val-Brillant;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Beaulieu et unanimement résolu de rejeter la demande des Amirams.

143-06-2006 DEMANDE DE DON SPECTACLE HIP HOP

Considérant que deux jeunes de Val-Brillant adressent à la municipalité une demande pour obtenir gratuitement la location de la salle de la Cédrière pour la tenue d'un spectacle Hip Hop dont les profits serviront à offrir des cadeaux magiques à des enfants de Val-Brillant;

Considérant qu'il a été convenu dans les années passées que la salle de la Cédrière ne ferait pas l'objet d'un prêt pour la tenue d'événements;

En conséquence il est proposé par le conseiller Beaulieu et résolu à la majorité de rejeter la demande de prêt de la Cédrière mais d'offrir un don de 75.00\$ aux 2 jeunes pour les aider dans le financement de leurs activités et les encourager à poursuivre leur belle implication sociale. La Conseillère Leblanc tient à souligner qu'elle est en désaccord avec la décision et qu'elle aurait souhaiter un don équivalent à la location de la salle soit 125.00\$.

144-06-2006 DEMANDE DE DON CLUB DE SOCCER DE SAYABEC

Considérant que le club de soccer de Sayabec adresse à la municipalité de Val-Brillant une demande don pour la saison 2006;

Considérant que le club compte actuellement plusieurs membres de Val-Brillant et que la municipalité considère que cette organisme apporte une expérience positive aux jeunes;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Turgeon et unanimement résolu de donner la somme de 50.00\$ au club de soccer de Sayabec, pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

145-06-2006 RÉSOLUTION PERMETTANT À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE MISER LORS DES VENTES POUR TAXES

Il est proposé par le conseiller Turgeon et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate la secrétaire-trésorière, Madame Lise Tremblay pour miser lors des ventes pour taxes et ce dans le but que la Municipalité puisse recouvrer son dû. Le Conseil autorise donc la secrétaire-trésorière à miser pour le total dû sur chacun des immeubles situés dans la Municipalité de Val-Brillant qui serait à vendre pour les taxes.

146-06-2006 CASERNE / AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 02-2006

Avis de motion est donnée par le conseiller Beaulieu que lors de la session régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 juillet 2006 à 20h00, il présentera un règlement d'emprunt portant le numéro 02-2006 pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.

147-06-2006 CONSTRUCTION D'UNE CASERNE

Considérant l'arrivée prochaine d'un nouveau véhicule incendie dans la municipalité de Val-Brillant;

Considérant les problèmes soulevés dans la résolution 85-03-2006 que suscite l'arrivée dudit véhicule;

Considérant que l'estimation préliminaire des coûts du service du génie du 20 avril 2006 s'élève à 260 000\$ pour une caserne à 3 portes;

Considérant également la décision de la municipalité en vertu de la résolution 116-05-2006 d'assumer un service de sauvetage nautique dans la municipalité et par conséquent l'acquisition d'un bateau de sauvetage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Beaulieu et résolu à la majorité d'autoriser la construction d'une caserne à 3 portes. Le conseiller Turgeon s'oppose à la construction d'une caserne à trois portes, il était plutôt favorable à une caserne à deux portes en évoquant comme motif que le bateau de sauvetage pourrait être rangé ailleurs. Pour ce qui est des conseillers Beaulieu et Leblanc, ils sont favorables à la caserne trois portes, mais ils désirent que les négociations pour le bail avec la MRC soient le plus près possible de 15 000\$

148-06-2006 AUTORISATION DE NÉGOCIATION POUR LE BAIL DE LA CASERNE AVEC LA MRC

Considérant que le conseil municipal a décidé, en vertu de la résolution 147-06-2006, d'aller de l'avant dans son projet de construction d'une nouvelle caserne incendie à 3 portes;

Considérant que cette construction sera réalisée dans le but de répondre adéquatement aux exigences du nouveau schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la MRC de la Matapédia;

Considérant que la MRC devra verser une location à la municipalité pour l'occupation de la nouvelle caserne;

En conséquence il est proposé par la conseillère Leblanc et unanimement résolu de donner au Maire le mandat de négocier avec la MRC de la Matapédia le montant de la location qui leur sera chargé pour l'occupation de la nouvelle caserne. Le conseil demande à ce que la proposition contenue dans le document de la rencontre de travail de la MRC du 22 mars 2006 soit révisée pour faire en sorte que le bail pour la nouvelle caserne soit évalué sur la même base que celle pour les autres casernes du territoire. Sans limiter la portée de ce qui précède et en faisant référence à l'envoi du service du génie du 6 décembre 2005, le conseil demande à ce que le loyer annuel puisse se rapprocher du prix mentionné dans ledit envoi, soit 15 000\$.

149-06-2006 OFFRE D'ACHAT LOT 45 P SUBDIVISION 1

Attendu que la parcelle 45-P subdivision 1 fait actuellement l'objet d'un avis pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

Attendu que la Municipalité de Val-Brillant voit un avantage à acquérir ladite parcelle;

En conséquence il est proposé par le conseiller Turgeon et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que la municipalité fasse une offre au montant de 6 000\$ laquelle est assujettie au aux conditions suivantes :

- 1) Le vendeur doit acquitter au préalable auprès des tiers toute charge, créance, hypothèque, impôt foncier grevant l'immeuble et tous les frais encourus par la procédure des ventes pour taxes;
- 2) Le vendeur s'engage à signer un contrat de vente le ou avant le 30 juin 2006;
- 3) La municipalité acquière ladite parcelle avec les immeubles y érigés dans leur état actuel;
- 4) La municipalité assumera les frais légaux liés à la transaction à savoir les frais de notaire et d'arpenteur.

150-06-2006 MANDAT AU SERVICE DU GÉNIE DE LA MRC / PLANS ET DEVIS DE LA NOUVELLE CASERNE

Considérant la décision du conseil dans sa résolution 147-06-2006 de construire une caserne incendie à trois portes;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Lizotte et unanimement résolu de donner un mandat au service du génie de la MRC pour concevoir les plans et devis pour la nouvelle caserne.

151-06-2006 MANDAT NOTAIRE / ACHAT DE LA PARCELLE 45-P ET MANDAT ARPEUTEUR / CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR LA PARCELLE 45-P

Considérant la décision du conseil municipal de faire un offre d'achat pour l'acquisition du lot 45-P subdivision 1, propriété de Monsieur Michel Lepage;

Considérant que ledit lot servira à la construction de la nouvelle caserne;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière, Madame Lise Tremblay, après acceptation de l'offre d'achat, à faire rédiger les contrats d'acquisition du lot par un notaire et de faire compléter un certificat de localisation par un arpenteur. Le choix du notaire et de l'arpenteur est laissé à la secrétaire-trésorière selon les plus basses soumissions reçues et la disponibilité des professionnels sollicités.

152-06-2006 LOT 45-P SUBDIVISION 1 / AVIS DE MOTION CHANGEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par le Conseiller Lizotte à l'effet que le conseil présentera un projet de changement de zonage pour le lot 45-P subdivision 1 à sa session régulière du 3 juillet 2006.

153-06-2006 MINISTÈRE DES TRANSPORTS / DEMANDE DE RENCONTRE POUR LE DOSSIER DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE 132

Considérant que la Commission de Protection du Territoire Agricole a rendu une décision favorable dans le dossier de reconstruction de la route 132 en acceptant le tracé B variante centre-ouest;

Considérant que la suite du déroulement du projet est entre les mains du ministère des transports;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Ouellet et unanimement résolu de solliciter une rencontre avec le Ministère des transports pour négocier un échéancier et les conditions de réalisation des travaux.

154-06-2006 REMBOURSEMENT DE TAXES MATRICULES 0375 77 7570

Considérant que les mises à jour de la MRC ont occasionné un trop payé sur le matricule 0375 77 7570, correspondant à une propriété de Madame Georgette Santerre-Sirois au montant de 170.34\$;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Leblanc d'autoriser le remboursement des taxes payées en trop pour un montant de 170.34\$.

155-06-2006 P.I.A. DEMANDE DE PERMIS MONSIEUR RAYMOND BLOUIN / RECOMMANDATION DU C.C.U.

Considérant que Monsieur Raymond Blouin a soumis au comité consultatif d'urbanisme un projet de rénovation pour sa propriété située au 46 St-Pierre est située dans la zone 62 CC;

Considérant que M Blouin veut effectuer les travaux suivants :

- remplacer ses fenêtres existantes par des fenêtres à battant en PVC avec carrelage;
- remplacer la porte par une porte en acier avec sérigraphie(Rossini 2349) et poignée de style antique;
- installer un cadrage décoratif autour des fenêtres et portes y compris celle du garage (Replico PL2011R);
- poser du déclin de vinyle double 5 de couleur bleu de marque Accord;
- compléter l'escalier : faire des contremarches en bois décoratif et une rampe d'escalier dans le même style que la galerie actuelle;
- installer un élément décoratif dans le pignon de la maison (Replico VG210K);
- installer des éléments décoratifs dans la partie supérieure des poteaux de galerie (Replico VB 17);
- installer un treillis en bois en bas de la galerie;
- faire la toiture en bardeau d'asphalte imitation de bardeau de cèdre (produit ELK-Weatherewood).

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme considère l'ensemble de ces travaux comme une amélioration à la résidence de M. Blouin et recommande à la municipalité d'acquiescer à la demande de M.Blouin;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de permis de Monsieur Raymond Blouin pour l'ensemble de ses travaux de rénovation.

156-06-2006 FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE / DROIT DE PASSAGE

Considérant que la Fondation Canadienne espoir jeunesse demande à la municipalité une autorisation pour faire de la sensibilisation de porte à porte auprès des jeunes de la municipalité de Val-Brillant;

Considérant que cette Fondation est à but non lucratif;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Ouellet et unanimement résolu d'autoriser la Fondation Canadienne espoir jeunesse à faire leur campagne de sensibilisation dans la municipalité de Val-Brillant.

157-06-2006 AUTORISATION D'ACHAT 5 BACS BLEUS ET 7 BACS VERTS

Considérant que les bacs commandés lors de la soumission d'achat de bacs regroupé de la MRC sont tous réservés;

Considérant qu'il y aurait de la demande pour d'autres bacs;

En conséquence il est proposé par le conseiller Turgeon et unanimement résolu de commander 5 bacs bleus et 7 bacs verts supplémentaires.

158-06-2006 RÉSOLUTION DE REMERCIEMENT MONSIEUR LÉOPOLD TREMBLAY

Considérant que Monsieur Léopold Tremblay a fait don à la municipalité de 65 cèdres de plus de 3 pieds;

Considérant que ces arbres ont servis à l'amélioration de l'aménagement paysager du camping;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bilodeau et unanimement résolu d'envoyer cette résolution de remerciement à M. Léopold Tremblay. Merci de contribuer à l'amélioration de nos outils de développement économique.

159-06-2006 RÉSOLUTION AUTORISANT MARIEN CANUEL ET LA SECRÉTAIRE -TRÉSORIÈRE À SIGNER LA DÉCLARATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Il est proposé par le Conseiller Beaulieu et unanimement résolu que Marien Canuel et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité de Val-Brillant, la déclaration de l'exploitant en vertu de l'article 10.1 du

règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

160-06-2006 AUTORISATION DE DÉPENSES / SYMPOSIUM DE PEINTURE

Considérant que la municipalité de Val-Brillant est l'hôte du symposium de peinture 2006 organisé par la Maison des Familles de la Vallée;

Considérant qu'il serait bon de faire un peu de décoration à la cédrière pour accueillir les artistes et d'acheter du café et des galettes;

Considérant que ladite contribution fait parti de l'entente convenue entre la municipalité et la maison des Familles pour rendre possible la tenue dudit symposium;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Ouellet et unanimement résolu d'autoriser des dépenses pour la décoration de la salle et l'accueil des participants et des visiteurs pour un maximum de 100.00\$.

161-06-2006 AVIS DE CONVOCATION SESSION SPÉCIALE

Le Maire donne aux conseillers un avis de convocation pour une session spéciale du conseil qui se tiendra le 22 juin 2006 à 19h30 à la salle municipale. L'ordre du jour comportera les points suivants :

- Refinancement du prêt de la SCHL;
- Paiements des factures du bateau de sauvetage.

162-06-2006 AUTORISATION DE PAIEMENT SCHL PRÊT 112-74 VERSEMENT 2006

Il est proposé par le Conseiller Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le versement annuel du prêt 122-74, soit 14 063.06\$.

163-06-2006 FQM / DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

ATTENDU QUE les régions rurales contribuent de façon importante au développement économique, social et culturel du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs régions sont aux prises avec des phénomènes inquiétants comme l'exode des jeunes et la dévitalisation des milieux et que ces problématiques exigent d'être dénoncées par des élus engagés dans leur communauté;

ATTENDU QUE pour être acceptable, toute proposition de réforme du mode de scrutin se doit d'intégrer les principes de la décentralisation et de l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE tout transfert de circonscriptions des régions rurales vers les grandes villes est inacceptable et que le découpage actuel des 125 circonscriptions électorales du Québec respecte essentiellement la réalité et les particularités régionales;

ATTENDU QUE des « députés de liste », élus à la proportionnelle, seraient plus redevables à leur parti qu'envers une population rattachée à un territoire et que ces derniers auraient une moins grande légitimité au plan local ce qui nuirait à l'actuel équilibre pour la défense des régions au Parlement;

ATTENDU QUE la réforme proposée se traduirait dans les faits par une perte de poids politique importante et irrécupérable pour les régions;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Brillant juge inacceptable le projet de réforme du mode de scrutin proposé par le gouvernement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Lizotte et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Val-Brillant demande au gouvernement de conserver les 125 circonscriptions actuelles, en ajoutant toutefois 17 sièges de députés élus à la proportionnelle, soit un par région du Québec, selon la proposition formulée par la FQM.

QUE copie soit transmise au Premier ministre Jean Charest (Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage, 835, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1A 1B4) et à la FQM.

164-06-2006 FABRIQUE DE SAINT-PIERRE DU LAC / DEMANDE POUR ENTRETIEN D'HIVER ET D'ÉTÉ DES TERRAINS DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE

Attendu que dans le but de réduire ses dépenses, la Fabrique de Saint-Pierre du lac, dans sa correspondance du 30 mai 2006, demande à la municipalité de prendre la charge de l'entretien d'hiver de la cours du presbytère, de la voie d'accès à cette cours depuis la rue St-Pierre de même que la voie d'accès à la façade de l'église;

Attendu que pour ce faire, elle demande à la municipalité d'acquitter la facture d'entretien d'hiver de M. Jules Michaud pour la saison 2005-2006 au montant de 431.34\$;

Attendu que pour les mêmes raisons, la Fabrique Saint-Pierre du lac demande à la municipalité de prendre la charge de l'entretien de la pelouse du cimetière, des abords de l'église et du parc du Sacré Cœur;

Attendu que selon les renseignements obtenus auprès de la Fabrique en ce qui concerne le service d'entretien des pelouses, les coûts annuels pour ce service s'élèvent à environ 1 400\$ et ces travaux sont effectués par le même fournisseur que la municipalité soit La Conciergerie d'Amqui;

Attendu qu'en vertu de l'article 88 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité dispose d'un pouvoir d'entente spécifique en matière d'administration d'un cimetière;

Attendu que la municipalité procède déjà à l'entretien d'hiver d'une partie des terrains de la Fabrique à l'est de la rue St-Henri;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Beaulieu et unanimement résolu ce qui suit :

La municipalité accepte de payer la facture de déneigement au montant de 431.34\$ pour la saison 2005-2006. Cette dépense sera assumée à même le poste budgétaire affecté au déneigement. La municipalité accepte la charge de l'entretien d'hiver et d'été pour les endroits susnommés pour une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement.

En échange, dans le but de disposer de la marge de manœuvre requise pour régler son dossier d'assainissement des eaux, la municipalité demande à la Fabrique la rétrocession du lot 151-P au sud du bassin existant, qui a fait l'objet d'une transaction entre la Fabrique et la municipalité en octobre 2002. La municipalité assumerait les frais légaux pour la rétrocession. La municipalité demande aussi à ce que ladite rétrocession soit effective le ou avant le 31 décembre 2006.

165-06-2006 MUNICIPALITÉ CANTON ORFORD / DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par le Conseiller Turgeon et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Val-Brillant donne son appui à la Municipalité du canton d'Orford et demande au gouvernement du Québec de respecter la loi des parcs ainsi que l'intégrité du parc du Mont Orford en ne l'amputant pas de son centre et de sa montagne.

Le gouvernement du Québec doit augmenter les aires protégées par les parcs et non les diminuer. Il doit de plus évaluer l'impact qu'aurait la construction de condos sur les réserves d'eau souterraine.

Que la présente soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest; au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et à la municipalité du Canton d'Orford.

166-06-2006 AVIS DE TRAVAUX ROUTE FOURNIER LOTS 327-328-329 RANG 3

Attendu que dans sa programmation de travaux d'entretien d'été la municipalité projette de faire exécuter certains travaux sur sa voirie non déneigée aux endroits susnommés;

Attendu que, afin d'éviter toute mésentente sur les interventions que peut faire la municipalité aux abords des lots visés celle-ci a proposé une description des travaux qu'elle entend réaliser;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Turgeon et unanimement résolu d'envoyer ladite description aux propriétaires concernés et de convenir d'une entente éventuelle sur le partage de responsabilités quant à l'exécution desdits travaux.

167-06-2006 ACHAT OFFICE 2006

Considérant que les ordinateurs de la Municipalité opèrent encore avec le logiciel Office 1997;

Considérant que cette version de Office ne répond plus adéquatement aux besoins de la municipalité étant donné sa désuétude face aux plus récentes versions de Office;

Considérant que la version 2003 du logiciel Office est disponible au montant de 234.95\$;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Leblanc et unanimement résolu d'autoriser l'achat de la version 2003 de Office et de prendre les fonds à même le budget de formation des employés.

168-06-2006 FEU DE LA ST-JEAN / DEMANDE D'AUTORISATION

Considérant que Madame Isabelle Perron demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le même emplacement que l'an passé pour l'organisation du feu pour la St-Jean-Baptiste, soit sur la plage;

Considérant qu'elle dit disposer d'une équipe de bénévoles pour ramasser les cendres et les déchets découlant de l'événement;

En conséquence il est proposé par la Conseillère Leblanc et unanimement résolu d'autoriser Madame Perron à utiliser le même emplacement que l'an passé pour le feu de la St-Jean-Baptiste. Toutefois elle devra s'occuper d'avoir les autorisations habituelles pour le feu (permis de brûlage et d'alcool si nécessaire). Les cendres devront être ramassées dans les 3 jours suivant l'évènement.

POINT D'INFORMATION : DÉTÉRIORATION DES BERGES

Étant donné la détérioration des clôtures et des berges le long des ruisseaux dans la municipalité, il faudrait effectuer le plus rapidement possible des travaux pour sécuriser les lieux et éviter que les berges continuent de s'éroder. Étant donné que les berges ne peuvent être touchées par la municipalité parce que ça relève des compétences de la MRC, le Conseil demande à l'Inspecteur municipal, Marien Canuel, d'accorder la priorité en affectant les fonds disponibles au budget à la réparation des clôtures. Il devra enlever les sections qui ne peuvent être réparées à cause de la pourriture et de mettre des pancartes pour signaler le danger et de réparer ce qui peut l'être.

POINT D'INFORMATION : AMÉNAGEMENT DU TERRAIN VOISIN DE L'ÉPICERIE CÔTÉ

Les Conseillers soulèvent le fait que le terrain sur la St-Pierre Est à côté de l'épicerie aurait besoin d'aménagement. Le Conseil demande à l'Inspecteur, Marien, d'obtenir une estimation des coûts pour diminuer la hauteur des regards d'égout existant et les fermer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est réservée à l'assemblée à compter de 23H00.

Il est question de la nouvelle caserne et des interrogations sont soulevées sur la nécessité d'avoir 3 portes.

Un citoyen s'informe si la Municipalité doit obligatoirement adhérer au service d'incendie de la MRC. Le Maire répond qu'à partir du moment où la Municipalité a accepté d'y adhérer, elle ne peut plus vraiment se retirer.

169-06-2006 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 23H10, il est proposé par le Conseiller Bilodeau et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

_____ **SEC.-TRES.**